Axe 3 :
Mettre en œuvre le plan d'adressage

Reporter dans Mes Adresses les noms de voie et les numéros correspondant à la réalité terrain

→ Certifier dans Mes Adresses tous les numéros validés sur le terrain

Délibérer pour nommer les voies sans nom
ou pour renommer certaines voies

Certaines communes font participer les habitants pour le choix des nouveaux noms de voie

→ Prendre des arrêtés pour (re-)numéroter les bâtiments

Poser les panneaux et plaques portant les noms de voie

Eventuellement fournir les plaques portant les numéros aux habitants

La commune n'a plus l'obligation de fournir et poser les plaques aux habitants. Toutefois, cela peut aider la population à accepter le projet.

Reporter et certifier dans Mes Adresses tous les nouveaux noms de voies et nouveaux numéros

Publier votre BAL communale dans Mes Adresses

Toutes les adresses certifiées seront prise en compte dans la Base Adresse Nationale

Communiquer auprès des habitants concernés par un changement d'adresse

détails sur fiche axe 1

Maintenir l'adressage dans le temps

Avant chaque demande de permis de construire, s'assurer qu'une adresse existe sur la parcelle

→ Délibérations, arrêtés
Mise à jour de la BAL dans Mes Adresses
Pose de panneaux